

représentée au

Deutschen AkkreditierungsRat



Accréditation

La DAP Deutsches Akkreditierungssystem Prüfwesen GmbH confirme ainsi que le



Beschussamt Ulm
Banc d'épreuves d'ulm
Laboratoire d'essai et Organisme de certification
public d'armes et de technique de sécurité

Albstraße 74
89081 Ulm

avec son

Laboratoire d'essai
d'armes et de technique de sécurité

détient la compétence selon DIN EN ISO/IEC 17025:2000 d'exécuter des essais dans les domaines

analyses physiques, dimensionnelles, visuelles et fonctionnelles et essais d'armes à feu et de leurs munitions ainsi que leurs éléments;
analyses et essais de matériaux, d'éléments de construction et de produits des équipements de sécurité pour la protection d'hommes et d'objets de leurs propriétés mécaniques, leur résistance au coup, au projectile, à la perforation et à la pénétration ainsi que de l'inhibition d'effet de dynamitage et de la protection de fragmentation

pour les méthodes indiquées dans l'annexe du certificat.

L'accréditation est valable du 10-11-2003 jusqu'au 09-11-2008.

DAR-numéro de régistration: **DAP-PL-3580.00**

Berlin, 10-11-2003

Dr.-Ing. K. Berner
Director-Général

DAP Deutsches Akkreditierungssystem
Prüfwesen GmbH



Dipl.-Ing. R. Brinkmann
Auditeur Responsable de DAP GmbH
Stuttgart

Le Conseil allemand de Qualification (DAP) est signataire de l'Accord Multilatéral (MLA) de Coopération Européenne de Qualification (EA) et de la Convention réciproque de Reconnaissance (MRA) de Coopération Internationale de Qualification des Laboratoires (ILAC). D'autres accords bilatéraux de reconnaissance réciproque ont été conclus par EA .

Les états signataires de cet Accord, dont les noms sont énumérés ci-après, reconnaissent réciproquement les qualifications qui ont été délivrées pour l'accréditation de leurs laboratoires de contrôle:

Afrique du Sud - Allemagne - Australie – Autriche - Belgique – Brésil – Canada - République Populaire de Chine – République de Corée - Danemark - Espagne - Finlande – France – Grande Bretagne – Hongkong – Inde – Indonésie – Irlande – Israël – Italie – Japon – Lettonie – Lituanie – Nouvelle Zélande – Pays-Bas – Norvège – Malaisie – Portugal – Suède – Suisse – Singapour – Slovaquie – Taïwan – Thaïlande – Tchéquie – USA et Vietnam.

Vous pourrez voir la liste actuelle des membres sur la page d'accueil des sites :

EA - <http://www.european-accreditation.org>

ILAC - <http://www.ilac.org>

L'accréditation est accordé sur la base d'une expertise et du contrat conclu avec l'organisme de qualification agréant un laboratoire de contrôle en vertu des règles et procédures du système allemand d'accréditation et conformément aux normes DIN EN ISO/IEC 17025, DIN EN 45002 et DIN EN 45003.

Les conditions afférentes au matériel et au personnel et prévues à la norme DIN EN ISO/IEC 17025 pour les domaines indiqués dans le document d'accréditation ainsi que pour les procédures décrites en annexe audit document d'accréditation sont remplies.

Les informations relatives à l'étendue de l'accréditation (domaines pour lesquels l'accréditation a été donné, procédures et spécifications) sont mentionnées en annexe au présent document d'accréditation.

L'annexe et les documents présentés font partie intégrante de l'accréditation. Toute modification doit impérativement revêtir la forme écrite.

L'accréditation est accordé sous réserve de sa révocation à tout moment, si l'une des conditions définies au contrat et à l'annexe au présent document d'accréditation n'existe plus.

Les documents d'accréditation et leurs annexes doivent être diffusés dans leur intégralité. Toute publication sous forme d'extraits nécessite l'accord de l'organisme d'accréditation.

Les documents sus-visés ne doivent pas donner l'impression que des produits et services du titulaire, mais non visés au présent accréditation, sont soumis au contrôle du laboratoire de contrôle. Toutefois, si cette impression demeure, l'organisme accordant l'accréditation est autorisé à exiger des modifications.